

Sommaire exécutif

Projet. Création de l'Organisation mondiale pour le développement de l'économie circulaire

Les États-Unis et la Chine signent en avril 2021, à Shanghai, la *Déclaration commune américano-chinoise sur la crise climatique* qui reconnaît que l'économie circulaire (ÉC) vise à décarboner l'économie et à limiter l'augmentation de température.

Économie circulaire dans le cycle du carbone.

Causée par la raréfaction des ressources naturelles limitées, par l'accumulation des déchets, des pollutions et du réchauffement du climat, l'économie circulaire émerge graduellement dans certains pays de l'Europe du nord dès les années quatre-vingt-dix. L'*Accord de Paris* (2015) accélère cette implantation notamment dans les pays de l'*Union européenne*. En 2020, l'Union adopte le *Plan vert* visant à rendre l'Europe « climatiquement neutre » en 2050.

Dans le cadre de cette évolution, politiquement, les pays européens prennent le leadership de la lutte contre le réchauffement du climat notamment, par l'adoption d'une politique d'économie circulaire contenant le *Mécanisme d'ajustement carbone à la frontière de l'Europe*. Cette politique conduit à l'imposition de normes plus sévères que celles qui existent dans les autres pays tels ceux producteurs d'énergie fossile comme le Canada. De plus, elle se traduit, pour ces pays européens, par une augmentation des découvertes en matière de technologies et de procédés propres comme c'est le cas pour la Chine dont le gouvernement a banni récemment l'importation de déchets.

Dans cette perspective, le Québec pourrait bénéficier de l'implantation et du développement de l'économie circulaire non seulement pour rattraper l'objectif de recyclage moyen mondial situé à 9%, mais surtout, pour industrialiser les villes/MRC et les régions sur la base de technologies propres dans les domaines minier, maritime, océanique, forestier, bioalimentaire et des matières résiduelles.

En 2022, dans le Rapport 364 *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*, le BAPE retient l'idée :

« que le Québec possède tous les atouts pour mériter la réputation d'être un producteur de technologies et de procédés propres adaptés à ses petits marchés grâce à ses centres de R&D et de transfert technologique. Il maîtrise les expertises pour lever les verrous technologiques et pour mettre au point des procédés de valorisation des résidus ultimes afin de les remettre dans les circuits économiques. »

De plus, depuis 2013, le service de recherche de *Villes et Régions Innovantes*, entreprise d'économie sociale à but non lucratif, initiée par des maires du *Réseau des Villes Innovantes de l'Est du Québec*, réalise des recherches en Chine et en Europe pour approfondir les bases scientifiques à partir des rapports Meadows (1972), Charney (1979) et Kurz (1998) dont les résultats nous permettent de situer *l'économie circulaire dans le cycle du carbone* (schéma en annexe) et d'illustrer tout le potentiel de cette économie non seulement pour lutter contre le réchauffement du climat, mais aussi pour assurer le développement vraiment durable du Québec et de ses régions.

C'est dans cette perspective que nous proposons dans le mémoire déposé au *ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques*, en octobre 2020, que le Québec devienne :

« ... un pays reconnu comme producteur de technologies et de procédés propres et adaptés au petit marché québécois d'abord et les surdimensionnés pour les grands particulièrement ceux des pays en voie de développement. »

À cette fin, nous proposons que les gouvernements du Canada et du Québec prennent l'initiative de créer un *réseau d'experts internationaux* par la création de *l'Organisation mondiale de développement de l'économie circulaire* dans le but de s'occuper de la santé de la planète. Le siège social serait situé au Québec.

À titre indicatif, les spécialistes qui seraient appelés à gouverner cette nouvelle organisation internationale seraient les suivants (en italique les principaux invités :

Chine. *Xie Zhenhua, Huiyuan Zhang, Zhonguo Wen, Xiahong Fan, Hua Zhang, Qiao Qi.*

États-Unis : Dennis Maedows, Robert Earl Dickinson (rapport Charney)

France : *Vincent Aurez, Jean-Marc Jancovici, François-Michel Lambert, Adrien Deboutière, Dominique Bourg, Louissette Rasoloniaina, Walter Stahel,*

Commission européenne : *Andrew Murphy.*

Banque Mondiale : *Charlotte de Fontaubert (économie bleue)*

Québec. Experts.es en analyse du cycle de vie, en développement régional et local, en foresterie, en agriculture biologique, en écologie industrielle, en environnement, en traçabilité, en transport et en éthique.

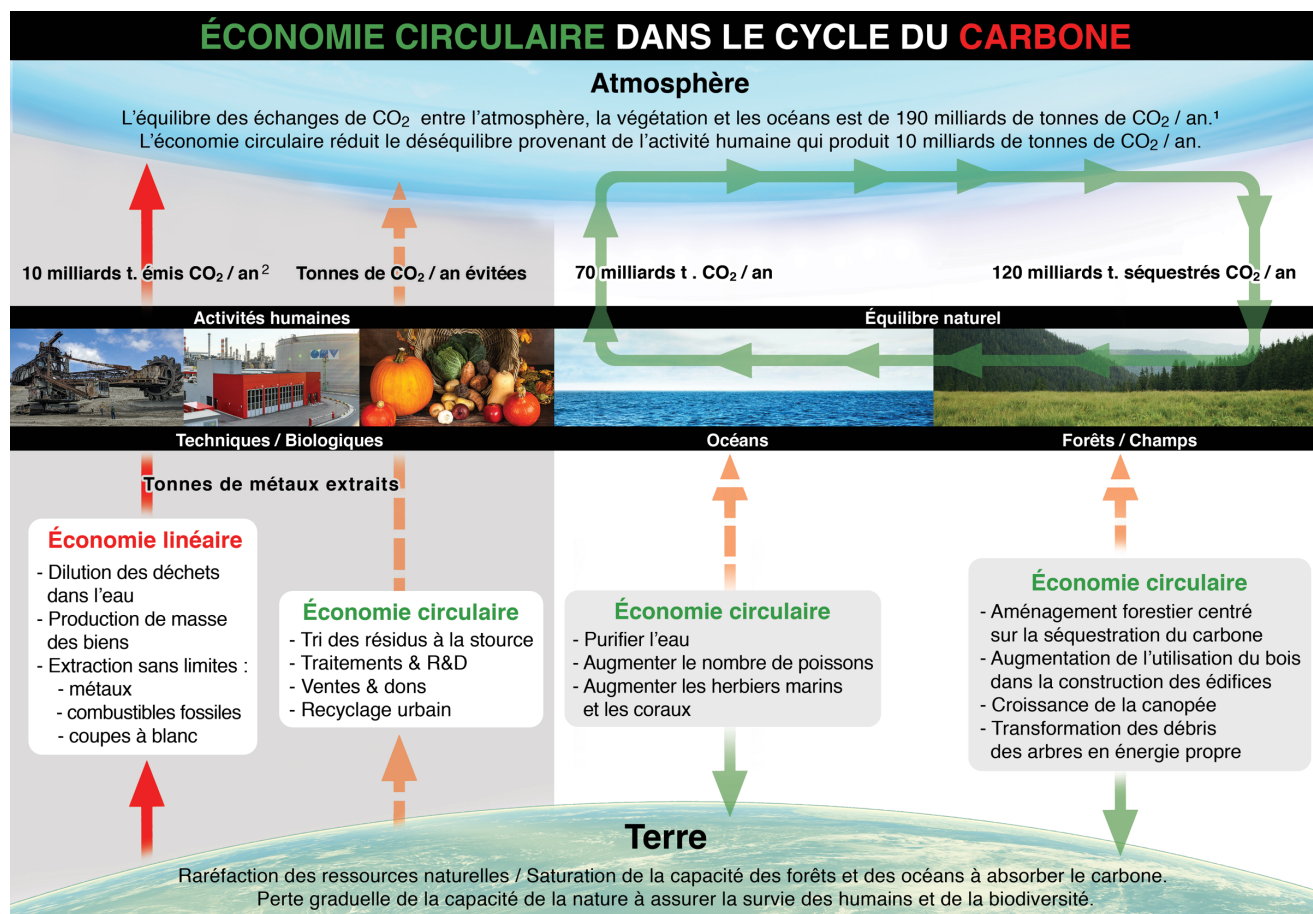
Le processus d'organisation du colloque est l'occasion d'échanger avec certains de ces experts invités sur le projet de création de *l'Organisation mondiale du développement de l'économie circulaire au Québec*. Ces invités verraient leur séjour prolonger d'une semaine afin de rencontrer des autorités politiques et administratives des gouvernements du Canada et du Québec pour échanger sur :

- 1- la création d'une telle organisation mondiale au Québec;
- 2- les objectifs;
- 3- les mandats de science/développement de l'ÉC;
- 4- le financement;
- 5- le processus menant à la création de cet organisme.

Pierre Racicot, Ph. D.
Directeur général

Québec, 14 décembre 2022

Annexe Schéma de l'économie circulaire dans le cycle du carbone



1. Ici le terme CO₂ inclut le CO₂ équivalent. *Potentiel de réchauffement global GES, calculé par équivalence avec une quantité de CO₂ qui aurait le même potentiel.* Paula Coussy (2019).

2. NASA citée par Damien Altendorf, rédacteur en chef, Science post, 18 mars, 2021 <https://bit.ly/vriclink>